



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

#### 1. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1554 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 29 juillet 2004, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 janvier 2005. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 14 juillet 2004 (S/2004/570).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, Heidi Tagliavini, a continué à diriger la MONUG, aidée dans cette tâche par le chef des observateurs militaires, le général de division Hussein Ghobashi (Égypte). Au 1<sup>er</sup> octobre 2004, la MONUG comptait 117 observateurs militaires et 11 membres de la police civile (voir annexe).

#### II. Processus politique

3. Au cours de la période à l'examen, la Mission, sous la conduite de ma Représentante spéciale, a poursuivi ses efforts afin de promouvoir la stabilité sur le terrain et de faciliter le dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze sur la coopération économique, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, et les questions politiques et de sécurité – les trois domaines considérés comme prioritaires lors des réunions de haut niveau du Groupe des Amis présidées par l'ONU à Genève (voir S/2004/315, par. 5 à 7). Le Groupe des Amis a continué à appuyer ces efforts, lesquels ont été complétés par les « groupes de travail de Sotchi », qui appliquent les accords conclus par le Président de la Fédération de Russie et le Président de la Géorgie à Sotchi, en mars 2003 (voir S/2003/412, par. 5). Ces activités concertées visent à faciliter la poursuite de véritables négociations entre les parties géorgienne et abkhaze sur la base du document intitulé « Principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3).

4. Ma Représentante spéciale a maintenu des contacts réguliers et fréquents avec les deux parties au plus haut niveau, avec les représentants du Groupe des Amis dans leurs capitales respectives et à Tbilissi, ainsi qu'avec des représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), afin de maintenir la dynamique du processus de paix.

5. Le 21 septembre, j'ai eu un entretien, à New York, avec le Président Mikhail Saakashvili, lors duquel nous avons examiné la situation en Géorgie. J'ai noté les difficultés auxquelles la Géorgie et la région avaient été confrontées au cours des mois précédents et souligné que j'étais résolu à coopérer avec les parties au conflit abkhazo-géorgien. M. Saakashvili a souligné l'importance de l'engagement continu de l'ONU et proposé des éléments en vue d'un règlement des conflits internes de la Géorgie, notamment l'adoption de mesures de confiance, la démilitarisation de la zone du conflit et l'autonomie la plus large possible de l'Abkhazie, assortie de garanties internationales. Il a réaffirmé ces éléments dans son allocution devant l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session. Le 16 août, le Président Saakashvili m'a adressé une lettre exprimant sa vive préoccupation au sujet de la situation en Ossétie du Sud, réaffirmant que le Gouvernement géorgien rejetait fermement l'emploi de la force comme moyen de régler les conflits.

6. Après l'acceptation par les deux parties des recommandations contenues dans l'étude de faisabilité effectuée dans les districts de Gali, Ochamchira et Tqvarcheli, sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (voir S/2004/570, par. 8, et S/2004/26, par. 10), le PNUD, en étroite collaboration avec la MONUG, lance actuellement un programme de relèvement qui sera centré sur l'agriculture, la santé, l'eau et l'assainissement, le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales et la coordination des efforts de redressement. La MONUG et le PNUD mettent au point un accord avec l'Union européenne, visant à soutenir les efforts de relèvement du PNUD et concernant le versement de contributions au Fonds d'affection spéciale de la MONUG en vue de la mise en œuvre de projets à impact rapide pour les activités de relèvement dans la zone du conflit.

7. Le 20 juillet, la Fédération de Russie a convoqué une réunion du groupe de travail de Sochi sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Ma Représentante spéciale, des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le commandant des forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) y ont participé. Les parties géorgienne et abkhaze ont à nouveau examiné le projet de lettre d'intention établi conjointement par la MONUG et le HCR, et approuvé par le Groupe des Amis à Genève, en février 2004 (voir S/2004/315, par. 5). Toutefois, elles sont demeurées incapables de se mettre d'accord sur le texte et ont à nouveau décidé de mettre au point des formules acceptables avant la prochaine réunion prévue en novembre. Les parties ont également examiné le projet de document de réflexion du HCR sur l'immatriculation des rapatriés dans le district de Gali et décidé d'échanger des observations plus substantielles avant la prochaine réunion officielle. Les deux parties ont confirmé leur appui à la participation directe de la MONUG et du HCR au processus de retour.

8. Le 30 juillet, un garde-côtes géorgien a tiré sur un cargo étranger dans les eaux côtières près de Soukhomi, mesure considérée par la Géorgie comme visant à faire respecter la loi et à affirmer son contrôle sur ses eaux territoriales internationalement reconnues dans la mer Noire, y compris le transport maritime international à destination des ports d'Abkhazie (Géorgie) ou en provenance de ces ports. Le lendemain, les autorités abkhazes ont annoncé qu'elles suspendaient leur participation au processus de négociation et demandé l'ouverture d'une enquête sur l'incident et une appréciation juridique par l'ONU, la force de maintien de la paix de la CEI et la communauté internationale élargie, en tant que préalable de leur

retour à la table de négociation. La partie abkhaze a également suspendu sa participation aux mécanismes de contrôle du cessez-le-feu et des questions de sécurité annexes, y compris les réunions hebdomadaires quadripartites et le groupe d'enquête conjoint.

9. Ma Représentante spéciale a organisé des réunions avec les deux parties et publié une déclaration les engageant à rechercher une solution uniquement par la voie de la négociation; elle a réaffirmé qu'elle était prête à les aider en convoquant une réunion sur les questions maritimes, offre qu'elle avait faite à la réunion sur les garanties de sécurité tenue à Soukhoumi le 20 mai (voir S/2004/570, par. 5). Elle a également engagé les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui pourrait porter préjudice au processus de paix ou compliquer davantage la situation. Dans ces efforts, elle a bénéficié du soutien actif du Groupe des Amis qui a tenu des réunions de haut niveau avec les parties à Tbilissi et Soukhoumi, demandant instamment aux deux parties de respecter l'accord de cessez-le-feu, de reprendre les négociations sans condition préalable et d'examiner les questions maritimes lors de la réunion prévue sur les garanties de sécurité. La partie géorgienne a répondu favorablement mais la partie abkhaze a maintenu sa position. Dans ces conditions, la réunion sur les garanties de sécurité, prévue pour le 15 septembre (ibid.), a dû être reportée. Dans le cadre d'un effort parallèle, la Fédération de Russie a proposé de convoquer une réunion sur les questions maritimes le 25 septembre, à Sotchi, avec la participation des parties et de la MONUG. Il a également fallu reporter cette réunion à la demande de la partie abkhaze.

10. Au cours de la période à l'examen, des tensions sont également apparues dans les relations entre la Géorgie et la Fédération de Russie. La Géorgie a protesté officiellement contre les visites touristiques commerciales en Abkhazie (Géorgie) et la reprise, le 10 septembre, après une interruption de 12 ans, de la liaison ferroviaire pour voyageurs Soukhoumi-Sotchi-Moscou, qui constituaient des violations de la souveraineté de la Géorgie, du droit international et des accords bilatéraux en vigueur. Elle a demandé à la communauté internationale de l'aider à mettre un terme à de tels actes, notamment dans le contexte du retrait unilatéral de la partie abkhaze du processus de négociation. La partie géorgienne a également protesté contre la poursuite de visites en Abkhazie (Géorgie) par des personnalités politiques russes. Le Président Poutine et le Président Saakashvili ont eu un entretien à l'occasion du Sommet des chefs d'État des pays membres de la CEI à Astana (Kazakhstan), le 16 septembre, afin d'examiner l'état des relations bilatérales, y compris les questions relatives au règlement du conflit. Ces faits se sont déroulés dans le contexte d'une tension accrue dans la région élargie à la suite de la prise d'otages à Beslan, en Ossétie du Nord (Fédération de Russie), du 1<sup>er</sup> au 3 septembre.

11. À Soukhoumi, les dirigeants politiques étaient préoccupés par la préparation des élections présidentielles de facto qui se sont tenues le 3 octobre. Au moment de l'établissement du présent rapport, le résultat final n'avait pas été établi. Dans sa résolution 1255 (1999), le Conseil de sécurité a considéré « inacceptable et illégale la tenue de prétendues élections en Abkhazie (Géorgie) », lesquelles se sont déroulées en l'absence de la majorité de la population et sans que le statut politique du territoire ait été déterminé. La MONUG a maintenu cette position. La partie géorgienne a lancé une mise en garde contre la légitimation de ces élections et a déploré qu'un des candidats ait bénéficié d'un soutien extérieur.

### III. Activités opérationnelles

12. La MONUG a poursuivi ses activités dans les secteurs de Gali et Zugdidi. Des patrouilles régulières ont été effectuées dans la zone de sécurité et la zone d'armement limité, des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. La Mission a signalé quatre violations de l'accord de cessez-le-feu de Moscou – deux par chaque partie – et élevé des protestations à ce sujet. Dans le secteur de Gali, elle a observé un char T-55 dans la zone d'armement limité pendant les manœuvres abkhazes annuelles, le 26 juillet, dans la zone d'entraînement d'Ochamchira. Le 29 juillet, une patrouille de la MONUG s'est vu refuser l'accès à cette zone par le personnel militaire abkhaze. Dans le secteur de Zugdidi, le 18 août, trois pièces d'artillerie de 122 millimètres ont été observées dans la zone d'armement limité, dans la zone d'entraînement de Kulevi et, le 7 septembre, la force de maintien de la paix de la CEI a signalé un véhicule blindé de transport de troupes dans la zone de sécurité, ce qu'a confirmé la partie géorgienne.

13. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont continué d'effectuer des patrouilles limitées dans la basse vallée de la Kodori contrôlée par les Abkhazes. La suspension des patrouilles dans la haute vallée de la Kodori contrôlée par la Géorgie a été maintenue en raison de l'insécurité et du fait que le mauvais état des routes rendait cette partie de la vallée inaccessible. Les pourparlers se sont poursuivis avec les parties et la force de maintien de la paix de la CEI concernant les modalités de la reprise des patrouilles dans la haute vallée de la Kodori, y compris les garanties en matière de sécurité. Les patrouilles hélicoptées sont également demeurées suspendues, tandis que les vols administratifs se sont poursuivis dans des couloirs désignés au-dessus de la mer Noire.

14. Aucune réunion hebdomadaire quadripartite n'a pu être convoquée après la suspension par la partie abkhaze de sa participation au processus de paix, le 31 juillet. Cette dernière a également suspendu sa participation aux activités du groupe d'enquête conjoint. Toutefois, la MONUG a continué à enquêter sur les incidents, en coopération avec la partie géorgienne et la force de maintien de la paix de la CEI. Pendant la période à l'examen, sept affaires ont été jugées et attendent l'accord des parties avant d'être classées; cinq autres font l'objet d'une enquête.

#### Vallée de la Kodori

15. Des patrouilles de la MONUG se sont rendues dans la basse vallée de la Kodori, le 5 août et le 2 septembre, avec la force de maintien de la paix de la CEI et la partie abkhaze. Elles n'ont observé aucun signe d'activité inhabituelle et ont déclaré que la situation était calme. Les ingénieurs de la MONUG ont participé à deux des patrouilles afin d'évaluer l'état des routes à la suite des fortes précipitations d'août et d'effectuer des réparations. Les patrouilles ont confirmé que d'importants dégâts avaient été infligés à la route menant au pont détruit, qui marque la séparation entre les parties basse et haute de la vallée et avait été réparé précédemment par la MONUG. Dans la haute vallée de la Kodori, la partie géorgienne a signalé plusieurs survols par des aéronefs non autorisés pendant la période à l'examen.

### **Secteur de Gali**

16. La situation militaire dans le secteur de Gali est généralement restée calme. Les autorités abkhazes ont effectué leurs manœuvres annuelles du 26 au 30 juillet, et renforcé leur présence en matière de sécurité, notamment le long de la ligne de cessez-le-feu, en vue des élections présidentielles de facto prévues le 3 octobre.

17. En même temps, le nombre d'incidents criminels, notamment dans la partie basse du district de Gali, a augmenté par rapport à la même période en 2003. On a signalé au total 5 meurtres, 12 fusillades, 4 enlèvements et 30 vols qualifiés. L'incident le plus grave a été un échange de coups de feu entre la milice abkhaze et deux individus non identifiés à Rechki, le 22 juillet, incident au cours duquel ces derniers ont été tués. On a également signalé des fusillades dans le secteur de Saberio et l'enlèvement d'une famille à Sida 2. L'augmentation du nombre de vols qualifiés est imputable en grande partie au début de la saison de la cueillette des noisettes, en août. La décision des autorités de facto d'expulser plusieurs familles à Chuburkindzi, dont les fils s'étaient engagés dans l'armée géorgienne, a également suscité des tensions. Ces familles se sont installées à Zugdidi et n'ont toujours pas regagné leurs foyers par crainte d'être victimisées par la milice abkhaze.

### **Secteur de Zugdidi**

18. La situation dans le secteur de Zugdidi a été généralement calme et les incidents criminels ont été relativement peu nombreux. Le 2 septembre, on a signalé un échange de coups de feu entre la police géorgienne et un groupe d'hommes armés près de la ligne de cessez-le-feu, à Shamgona. Il n'y a pas eu de victimes. Le 15 septembre, un membre de la police civile de la MONUG a été victime d'un vol à main armée chez lui, à Zugdidi; la police locale procède à une enquête.

## **IV. Police**

19. La composante police civile de la MONUG n'est demeurée opérationnelle que du côté de la ligne de cessez-le-feu où se trouve le secteur de Zugdidi, où elle a continué de bénéficier de la coopération satisfaisante de la police locale. Elle a apporté une contribution concernant la police aux réunions quadripartites régulières jusqu'à leur suspension et aux enquêtes du groupe d'enquête conjoint, y compris une assistance en matière de criminalistique. Entre-temps, le refus de la partie abkhaze d'accepter le déploiement de la police civile de la MONUG dans le secteur de Gali a continué d'entraver la coopération à travers la ligne de cessez-le-feu et les progrès des enquêtes judiciaires, et de limiter l'efficacité de la lutte contre la criminalité.

20. Après la réunion des donateurs organisée par la MONUG le 19 avril (voir S/2004/570, par. 23), l'Union européenne et le Gouvernement italien ont annoncé des contributions financières à l'appui des efforts déployés par la Mission afin d'améliorer la capacité des services de police locaux. Le Gouvernement suisse doit faire don de vêtements de protection pour la police et d'équipements connexes en novembre.

21. Ayant été informée que l'École des services de police dirigée par l'OSCE au Kosovo ne pourrait accueillir un stage de formation à l'intention des forces de l'ordre des secteurs de Gali et Zugdidi (S/2004/570, par. 24), ma Représentante

spéciale examine également d'autres options et propositions en vue d'organiser une formation à l'étranger. La MONUG continue également de mettre au point un programme de formation initiale sur le terrain et élabore actuellement un programme de formation à l'intention des membres de la patrouille de police nouvellement créée en Géorgie.

22. La police civile de la MONUG a également commencé à planifier la reconstruction, financée par l'Union européenne, d'un commissariat de police à Zugdidi, lequel a été détruit par un groupe criminel au début de l'année. Le nouveau bâtiment sera une installation modèle dans le contexte du programme élargi de réforme de la police dans l'ensemble de la Géorgie. Le projet aidera à compléter les stages de formation prévus à l'intention de la police locale par des installations et du matériel moderne et contribuera à modifier les pratiques et le contexte des services de police locaux dans la zone du conflit. La police civile de la MONUG jouera un rôle consultatif dans le projet. Il est prévu que l'installation sera aussi utilisée pour la formation régionale des agents locaux de la force publique et la promotion de normes internationales démocratiques en matière de maintien de l'ordre.

23. Parmi d'autres faits nouveaux, on mentionnera le début du recrutement dans quelques villages du district de Gali, afin d'accroître la représentation des Géorgiens de souche dans les services de police locaux. On rappellera que l'une des recommandations de la mission d'évaluation de la sécurité effectuée par la MONUG en 2002 consistait à accroître considérablement le pourcentage du personnel recruté localement, y compris aux échelons élevés du commandement (voir S/2003/412, par. 16).

## **V. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants**

24. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont maintenu une coopération étroite à tous les niveaux dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs, y compris lors des patrouilles conjointes dans la vallée de la Kodori et dans certaines parties du secteur de Gali. Elles ont également maintenu une communication et une coordination étroites à la suite de la suspension par la partie Abkhaze de sa participation aux réunions quadripartites et au groupe d'enquête conjoint.

## **VI. Droits de l'homme et situation humanitaire**

25. La situation des droits de l'homme pendant la période à l'examen a été affectée par la préparation des élections présidentielles de facto; les autorités abkhazes ont reporté toutes les mesures à prendre concernant les principales questions relatives aux droits de l'homme après les « élections ». En outre, elles n'ont toujours pas été en mesure de créer des conditions où les droits de l'homme seraient mieux respectés, encourageant ainsi le retour des personnes déplacées dans la sécurité et la dignité.

26. Le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a continué de fournir des services juridiques consultatifs gratuits à la population locale et de suivre les procès et la situation dans les lieux de détention

préventive. En collaboration avec diverses organisations régionales et internationales, il a encouragé et exécuté divers projets visant à renforcer le secteur non gouvernemental et à mettre en place une capacité locale pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Des activités ont été menées à cette fin dans le cadre du programme « Aider les communautés ensemble », financées par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Bureau a également continué à mettre en œuvre le programme de formation aux droits de l'homme à l'intention de l'École des milices de Soukhoumi.

27. Dans le district de Gali, la situation concernant les droits de l'homme est demeurée précaire, malgré l'augmentation de l'effectif du personnel de police sur le terrain. La culture de l'impunité prévalait, suscitant un sentiment d'insécurité parmi la population locale. On a signalé des cas de détention prolongée, d'extorsion et de recours à la violence physique par des agents en uniforme. Sur un plan positif, le Bureau chargé des droits de l'homme a pu suivre le procès de trois jeunes gens du secteur qui avaient traversé la ligne de cessez-le-feu sans l'autorisation des services de sécurité abkhazes de facto, à l'issue duquel ils avaient été libérés.

28. Les organisations internationales et les organisations non gouvernementales ont poursuivi leurs efforts afin d'aider les groupes vulnérables, en fournissant une assistance sur les plans alimentaire et médical, et en matière de reconstruction des infrastructures. Le HCR a continué à remettre en état plusieurs écoles dans le secteur de Gali. L'UNICEF a étendu sa programmation de pays à l'Abkhazie (Géorgie) par des fournitures pour vaccination, des soins de santé préventifs et la fourniture de trousseaux scolaires qui ont, pour la plupart, été distribués par le HCR et la MONUG. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a continué à encourager les contacts personnels, à soutenir les femmes dans leurs activités d'animation et à poursuivre des activités concernant l'éducation et les jeunes, en mettant l'accent sur la prévention et le règlement des conflits, l'égalité des sexes et la consolidation de la paix. Le programme des Volontaires des Nations Unies est demeuré centré sur le renforcement de la capacité des organisations non gouvernementales locales, l'éducation pour la paix et la promotion de projets de création de revenus à petite échelle. Depuis juillet, les Volontaires financent quatre nouveaux projets visant à renforcer les capacités des organisations non gouvernementales et à promouvoir l'éducation pour la paix. La Direction suisse du développement et de la coopération a financé un nouveau projet de développement communautaire pour 500 familles et encouragé les échanges entre les familles des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. Elle finance un projet mis en œuvre par Première Urgence, organisation non gouvernementale internationale, afin d'améliorer la qualité de 438 logements individuels et 22 logements collectifs en Abkhazie et d'encourager le développement de petites entreprises dans le district de Gali et un projet de développement commercial et économique dans la partie orientale de l'Abkhazie (Géorgie).

29. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a continué de se rendre dans des lieux de détention et de collecter et de distribuer les messages de la Croix-Rouge aux membres des familles séparées. Il a fourni une assistance aux autorités locales, notamment à l'armée, pour l'organisation d'une formation dans le domaine du droit international humanitaire. Le Comité a continué à approvisionner cinq hôpitaux abkhazes en matériel de chirurgie et en médicaments d'urgence et à aider des projets de banque du sang à Soukhoumi, Agudzera, Tqvarcheli et Gagra et un atelier orthopédique. L'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne

(ECHO) a continué de soutenir le CICR et de fournir des denrées alimentaires aux résidents locaux et aux personnes déplacées. Il a également financé un programme générateur de revenus portant sur l'agriculture, le commerce et l'artisanat, à l'intention d'environ 53 700 personnes. L'organisation non gouvernementale Médecins sans frontières-France a continué à distribuer des médicaments et à organiser des consultations médicales. Elle apporte une aide à l'hôpital de la ville de Soukhoumi et à un programme de traitement de la tuberculose. L'organisation non gouvernementale espagnole Acción contra el Hambre a continué à gérer le projet du Programme alimentaire mondial intitulé « Des vivres contre du travail », qui vise 13 550 familles, et envisage de lancer un nouveau projet qui sera financé par ECHO et la Direction suisse du développement et de la coopération, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de 1 610 familles vulnérables des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. HALO Trust a continué d'assurer des services de déminage dans les districts de Soukhoumi, Ochamchira et Gali; l'organisation a découvert et détruit 97 mines antipersonnel, 7 mines antichar et 250 munitions non explosées pendant la période à l'examen. En juillet, elle a reçu l'autorisation des autorités abkhazes d'opérer dans la partie haute du district de Gali.

30. La MONUG a continué de compléter cette assistance par la mise en œuvre de projets à impact rapide. Depuis sa création en novembre 2002, 66 projets ont été approuvés, dont 43 ont été achevés. Les projets continuent de bénéficier du vaste appui de la population, notamment dans le secteur de Zugdidi et de recevoir le soutien des autorités locales. Pendant la période considérée, le fonds d'affectation spéciale pour les projets à impact rapide a reçu une contribution du Gouvernement suisse, d'un montant de 28 000 dollars, et une annonce de contribution du Gouvernement britannique.

## VII. Observations

31. Le processus de paix abkhazo-géorgien est pratiquement au point mort. Si ma Représentante spéciale demeure en contact étroit et fréquent avec les deux parties, celles-ci ne se sont pas réunies au niveau politique depuis juillet et même les contacts réguliers au niveau opérationnel, dans le cadre des réunions hebdomadaires quadripartites et du groupe d'enquête conjoint, sont suspendus. Il est à espérer qu'après les « élections » d'octobre, la partie abkhaze manifesterait la volonté politique requise, rejoignant les structures établies dans le cadre du processus de paix engagé sous les auspices de l'ONU, sans condition préalable, et recherchant des solutions à la table de négociation. En même temps, je demande instamment à la partie géorgienne d'honorer l'engagement qu'elle a pris de poursuivre le règlement du conflit en Abkhazie et des autres conflits internes uniquement par des voies pacifiques. Ma Représentante spéciale poursuivra ses efforts dans cette direction avec l'appui du Groupe des Amis. Je demeure profondément convaincu que le processus de paix ne pourra pas progresser sans la participation des deux parties à des négociations véritables au cours desquelles devra être examinée la question centrale du conflit, à savoir le statut politique de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien.

32. Pendant la période considérée, la MONUG a poursuivi ses efforts afin d'atténuer les souffrances de la population locale et des personnes déplacées, en facilitant le relèvement économique de la zone du conflit et en attirant les donateurs internationaux, en particulier l'Union européenne. Ces efforts ne pourront toutefois

être maintenus que si les parties elles-mêmes contribuent à la stabilité et à la prospérité des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu en poursuivant des négociations sérieuses.

33. La sécurité du personnel des Nations Unies doit être maintenue. J'engage vivement les deux parties à assurer effectivement la sécurité de la MONUG en permanence et à identifier et traduire en justice les auteurs d'actes criminels, notamment ceux qui sont responsables de l'embuscade d'un autobus de la Mission à Soukhoumi, en septembre 1998, de la destruction en vol d'un hélicoptère de la MONUG dans la vallée de la Kodori, en octobre 2001, et ceux qui ont participé aux incidents concernant des prises d'otages. L'établissement d'une coopération efficace sur les questions de sécurité facilitera également la reprise de patrouilles régulières dans la vallée de la Kodori, activité qui demeure un aspect essentiel du mandat de la MONUG.

34. En conclusion, je tiens à rendre hommage au dévouement de ma Représentante spéciale, Heidi Tagliavini, et à son adjointe, Roza Otunbayeva, qui va quitter ses fonctions, pour leurs efforts inlassables et pour le professionnalisme et les compétences dont elles ont fait preuve pendant cette période difficile, et à remercier le chef des observateurs militaires, le général Hussein Ghobashi, ainsi que tous les hommes et les femmes de la MONUG, qui s'acquittent de leurs fonctions avec courage et persévérance dans des conditions extrêmement difficiles et souvent dangereuses.

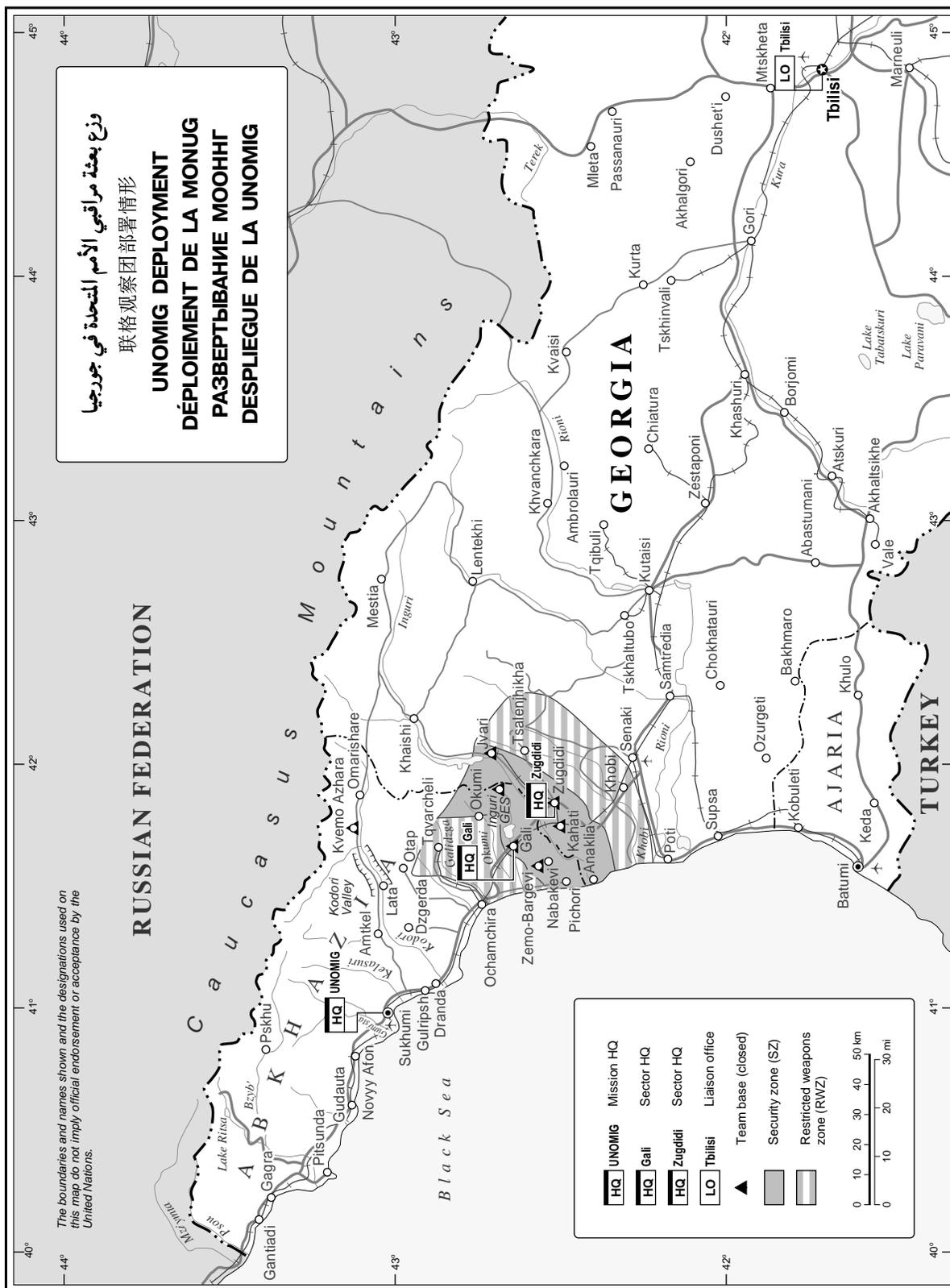
## Annexe

**Pays fournissant des observateurs militaires  
ou du personnel de police civile (au 1<sup>er</sup> octobre 2004)**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie . . . . .	3
Allemagne . . . . .	12
Autriche . . . . .	2
Bangladesh . . . . .	7
Danemark . . . . .	4
Égypte . . . . .	5*
États-Unis d'Amérique . . . . .	2
Fédération de Russie . . . . .	3
France . . . . .	3
Grèce . . . . .	5
Hongrie . . . . .	7
Indonésie . . . . .	4
Jordanie . . . . .	8
Pakistan . . . . .	8
Pologne . . . . .	6
République de Corée . . . . .	7
République tchèque . . . . .	5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	7
Suède . . . . .	2
Suisse . . . . .	4
Turquie . . . . .	5
Ukraine . . . . .	5
Uruguay . . . . .	3
<b>Total . . . . .</b>	<b>117</b>

\* Y compris le chef des observateurs militaires.

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>
Allemagne . . . . .	4
Fédération de Russie . . . . .	1
Hongrie . . . . .	2
Pologne . . . . .	1
Suisse . . . . .	3
<b>Total . . . . .</b>	<b>11</b>



Department of Peacekeeping Operations  
Cartographic Section

Map No. 3937 Rev. 42 UNITED NATIONS  
October 2004